

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES



BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 12 MARS 1868.

BULLETIN

Le projet de loi sur la presse et le projet de loi sur le contingent de 1868 ont été déposés au Sénat. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse sera composée de dix membres. La commission à laquelle sera renvoyé l'appel de 100,000 hommes n'aura que cinq membres. Elles seront nommées vendredi prochain.

Le Corps législatif commence aujourd'hui la discussion sur le projet de loi de réunion, dont l'adoption paraît d'ailleurs probable.

La politique éprouve un temps d'arrêt. La question romaine est hors de cause; la question d'Orient, qui semblait surgir à l'horizon, est abandonnée; on ne parle plus du différend dano-prussien, et l'on en est réduit à construire mille conjectures plus ou moins chancelantes qui ne reposent que sur le voyage « d'agrément » du prince Napoléon à Berlin. La seule préoccupation grave nous vient des Etats-Unis; mais il y a aussi une doctrine Monroe pour l'Europe.

Du reste, les affaires spéculatives suffisent à l'activité des esprits. A Paris, la discussion prochaine des cinq lois déposées à la Chambre, l'émission d'un emprunt de 440 millions, l'indemnité mexicaine, etc. A Florence, l'impôt sur la rente présenté par le ministre des finances, et l'état général des finances. La Chambre italienne a chargé le ministre de présenter un projet de loi pour l'abolition du cours forcé. Une commission de 15 membres devra en même temps étudier l'état de la circulation du papier-monnaie et en faire rapport à la Chambre, le 15 avril.

Un nouveau débat s'est ouvert mardi sur la question irlandaise et le fenianisme dans le sein de la Chambre des Communes d'Angleterre; nous le résumons :

M. Magnire demande que la question d'Irlande soit prise sans délai en considé-

ration. Selon lui, le Parlement n'est pas seul responsable du mécontentement qui règne en Irlande. L'histoire du passé, les injustices, les abus y ont une grande part. L'union entre l'Angleterre et l'Irlande est due à la corruption et à la trahison.

Quant aux fermiers, aucune loi ne suffirait à faire cesser leurs plaintes, si les améliorations faites par les cultivateurs n'étaient protégées. M. Magnire refusa l'assertion du comte Mayo d'après laquelle les fermiers n'auraient pas de sympathies pour le fenianisme. Il demande une déclaration franche du gouvernement sur ses intentions au sujet de cette question. Il nie que l'établissement de l'église anglicane en Irlande ne soit qu'un grief purement sentimental, et il en demande l'abolition.

Le comte de Mayo, répondant à M. Magnire, attribue le fenianisme au mécontentement des Irlandais d'Amérique. Il dit qu'il présentera plusieurs projets de loi ayant pour objet d'indemniser les fermiers pour les améliorations introduites par eux sur les terres des propriétaires. Il présentera le bill de réforme électorale pour l'Irlande, lundi prochain ou le jeudi suivant, et, après Pâques, le bill sur les chemins de fer irlandais. Le gouvernement propose d'établir une Université catholique en Irlande; mais il ne proposera pas pendant cette session, de changer dans ce pays la législation relative à l'église protestante.

J. REBOUX.

Des troubles ont éclaté dans le Borinage à cause du manque de travail. Des détachements de gendarmerie et de troupes ont été envoyés de Mons.

Une certaine agitation s'est manifestée mardi à Toulouse à l'occasion des opérations révisionnaires pour la garde nationale mobile. Aux dernières nouvelles, l'ordre était rétabli.

Le maréchal Mac Mahon est attendu à Paris. Il vient demander d'urgence un secours d'un million pour l'Algérie.

D'après une dépêche de Berne, il y aurait de l'agitation dans les districts du Jura. Les catholiques voudraient se séparer de Berne et s'unir à la France parce que le gouvernement bernois interdit l'enseignement congréganiste.

J. REBOUX.

Dans son numéro du 10 mars, la Presse publie une lettre de M. Dubois-Caplain, annonçant que le conflit qui existait entre les usiniers de l'ancienne banlieue annexée, et M. le préfet de la Seine, au sujet des tarifs d'octroi, peut être considéré comme apaisé, les usiniers ayant consenti à adopter le système d'abonnement proposé par M. Haussman.

Voici un passage de la lettre de M. Dubois-Caplain :

L'abonnement, auquel nous venons de souscrire, ne règle pas notre position d'une manière stable, mais il est une affirmation de nos droits; nous ne l'avons accepté que pour mettre fin à un débat irritant et comme une mesure provisoire destinée à nous faire attendre une loi qui établisse définitivement les rapports de l'industrie avec l'administration municipale.

Ce système, tel qu'il vient d'être mis en pratique par le préfet, ne repose sur aucun principe; quelques industriels ont obtenu sur les matières premières un dégrèvement complet; d'autres ont été moins favorisés, sans que l'on puisse s'expliquer pourquoi. Pour le combustible, on a établi trois catégories d'usiniers: les uns payent 50 0/0 du droit de 7 fr. 20 c., les autres 40 0/0, quelques-uns 30 0/0. Cette absence de fixité est très inquiétante pour les manufacturiers, et peu conforme aux règles d'une bonne justice distributive.

Quoi qu'il en soit, la commission du conseil municipal qui a décidé souverainement de notre sort, semble s'être attachée à rendre possible à chacun l'exercice de son industrie, tout en rendant la vie dure à tout le monde. Il faut lui en savoir gré, car enfin, entre la position qui nous est faite aujourd'hui et celle que nous avons créée l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1866, il y a un abîme. Ces droits d'octroi sur l'industrie que M. le préfet avait fait figurer dans son budget pour près de quatre millions, et qui avaient été exigés si rigoureusement, vont se trouver réduits à 360,000 fr. environ, et de plus on restitue à tout le monde la moitié des sommes payées en 1867.

Décidé un an plus tôt, l'abonnement eût empêché le départ d'usines importantes

qui se sont déplacées au prix des plus grands sacrifices, de la ruine même pour plusieurs, et que rien ne viendra remplacer dans nos quartiers excentriques.

Le gouvernement ne vaudra pas que cette question, qui a causé une si grande et si légitime émotion, renaisse en 1870, et nous avons confiance qu'il présentera au Corps législatif une loi qui établisse nos droits et consacre les principes que nous défendons.

Les traités de commerce ont, à tort ou à raison, supprimé les barrières devant les produits étrangers. Est-il logique, est-il raisonnable de les rétablir à l'intérieur contre les produits nationaux?

Nous attendons donc avec confiance la réalisation des promesses solennelles qui nous ont été faites à plusieurs reprises par le gouvernement, et j'ajoute que l'assurance qui nous a été donnée à cet égard a été la raison dominante qui nous a fait souscrire à l'abonnement.

On voit par cette lettre que le système d'abonnement qui vient d'être adopté n'est considéré par l'industrie parisienne que comme un régime transitoire. Les usiniers le subissent, dans l'espoir de voir bientôt tomber les douanes intérieures. Si cet espoir était déçu, la lutte recommencerait plus ardente et finirait sans doute par le départ de nos plus importantes usines. Il importe donc, si l'on veut que l'industrie ne sorte point de Paris, de tenir les promesses que l'on a faites, et de mettre moins de temps pour cela que pour la réalisation des réformes économiques annoncées dans la lettre au ministre d'Etat qui a précédé la promulgation du traité de commerce. L'industrie française attend depuis huit ans l'exécution du programme de 1860. L'industrie parisienne ne pourrait attendre aussi longtemps les réformes qu'on lui a promises. — A. Planquette. (Journal de Paris)

L'Égalité de « Taille »

Autre fin : celle-là du moins s'est accomplie sans trop de bruit et d'une façon équitable et rationnelle.

Il s'agissait de « taille » des remplaçants et des engagés. Elle sera la même que celle des conscrits 1 mètre 55 centimètres.

An moins nous avons l'égalité... devant l'échelle métrique! C'est quelque chose, et nous ne sommes pas gens à dédaigner ces petits succès de la liberté et de la justice. Ils sont si rares!

Après cette victoire, le contingent a été voté; soit cent mille hommes pour cette année, au minimum de 1 mètre 55 par homme.

Est-ce que quatre-vingt mille n'auraient pas suffi, en face des « éclaircies » que signalait la satisfaction ministérielle? Sans doute, si ces éclaircies n'étaient pas menacées par les giboulées de Mars. Avec l'incertitude du temps, sait-on sur quoi compter?

En conséquence, levons cent mille hommes et empruntons 440 millions, sans compter le courant du budget! *E sempre bene!* — Henry de Biancey. (Union.)

Tout récemment, le Constitutionnel essayait de rassurer la France sur la famine qui désolait et dépeuplait l'Algérie. Il nous disait gravement qu'aujourd'hui enfin « on a traversé l'époque la plus critique. » Ce que nous voyons dans les journaux de la colonie, c'est le récit de scènes d'anthropophagie qui semblent renouvelées des jours les plus sombres du moyen-âge. Oui, l'on en est arrivé en Algérie à ce point de détresse que certains individus se font meurtriers, bien plus, meurtriers de leurs propres enfants, pour se nourrir de chair humaine. On lit dans l'Echo d'Oran du 29 février les lignes suivantes :

Aucune famine historique n'a présenté aux regards attristés de l'humanité un spectacle aussi horrible que celui qui se déroule aujourd'hui chez le peuple arabe. Avant-hier, une femme indigène des environs de Misserghin a tué sa fille, âgée de douze ans, en la donnant à manger à ses autres enfants et en a mangé elle-même!...

M. le juge d'instruction d'Oran et un magistrat du ministère public se sont aussitôt transportés sur les lieux. — Ad. Perrier.

Quand de pareils faits se passent encore, il est douloureux d'entendre dire « que l'époque la plus critique » a été enfin traversée. (Avenir national.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 10 mars.

On fait de nouveau courir le bruit de modifications constitutionnelles par voie de plébiscite; ce serait selon une expression tout au moins singulière : un coup d'Etat libéral, un second deux décembre. Cette

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX, DU 13 MARS 1868.

— 16 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

III.

LA MAISON DU GUET-APENS.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 11 mars.)

La mesure qu'il s'agissait d'explorer était située sur le côté de la grande maison de messire Jacques, à une distance de trente pas au plus.

Dame Hermance ouvrit avec une clé dont elle avait eu soin de se munir.

— Donne-moi ta lanterne, Odette, dit-elle.

— Je vais entrer avec vous, Madame, répondit la suivante qui craignait autant de se voir dehors que d'accompagner sa maîtresse.

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

— Je l'ordonne de rester, Odette; et si tu m'entendais revenir, par hasard, avec mon mari, tu l'empêcheras de rentrer à la maison.

— J'obéirai, madame. Odette dut se résigner et demeura seule sur le seuil de la porte, tandis que dame Hermance pénétrait dans la mesure.

Cette construction délabrée n'avait qu'un grenier au-dessus du rez-de-chaussée; ce grenier était simplement composé de trois pièces, la vérification et les recherches ne pouvaient être longues.

Dame des Armeries monta d'abord au grenier; elle le parcourut avec soin et n'y vit rien que quelques vieux meubles qu'on y avait apportés depuis peu de temps. Elle redescendit alors et s'avança en hésitant dans la première pièce, celle dont l'entrée donnait sur l'allée, et qu'elle avait d'abord craint de visiter.

Cette pièce était complètement vide, ainsi qu'un petit cabinet y attenait.

Dans la seconde pièce, dont messire Jacques avait fait, sans qu'on sût pourquoi, une chambre à coucher, se trouvaient un lit, une petite table et un grand fauteuil; le sol était recouvert de planches grossièrement assemblées, et une large fenêtre à vitres de papier huilé, comme on en voyait encore à cette époque, prenait jour sur une cour étroite.

En entrant dans cette seconde pièce, dame Hermance fut frappée du désordre qu'elle présentait; le fauteuil était renversé, la table penchée contre le mur, et la garniture du lit à moitié arrachée comme si quelqu'un en se débattant eût voulu s'y retenir.

— Ce doit être ici... pensa la jeune femme qui se sentait gagner par un cer-

tain effroi; il y a eu là une lutte... Mais cette cave... qui doit communiquer avec celles de notre maison... Elle examina le plancher et découvrit bientôt une trappe fermée par deux solides verrous.

Le cœur de la jeune femme battit violemment. Quelqu'un devait être enfermé dans cette cave. Le désordre qu'elle remarquait, ces traces de lutte, de résistance, lui indiquaient assez que les malfaiteurs postés dans cette maison avaient accompli leur mission; mais puisque le capitaine Raoul, prévenu à temps, n'était pas venu là, sur qui avaient dû tomber leurs coups? Messire des Armeries lui-même avait-il été victime, par erreur du guet-apens organisé par lui? C'était l'hypothèse la plus vraisemblable, et cependant la jeune femme frémissait à la pensée que Raoul, bravant le péril, s'était peut-être aventuré jusque-là.

— Ah! ce doute est déchirant! murmura-t-elle.

Et s'armant de courage, elle tira les verrous de la trappe et la souleva.

Tout à coup elle se rejeta en arrière en poussant un cri; son mari, la figure ensanglantée, sortait de cet antre.

— Vous!... c'est vous qui m'avez délivré! s'écria-t-elle.

Mais dame Hermance ne l'écoutait plus. Posant sa lanterne sur le sol, elle cherchait partout un vase et de l'eau.

— Tenez, dit-elle en relevant de la pièce voisine, — celle qu'elle n'avait pas encore explorée, — avec tout ce qu'il fallait, asseyez-vous, messire, que je lave vos blessures.

Jacques s'assit; stupéfié, confondu, il ne savait que dire. Il se tut et laissa

dame Hermance panser sa tête couverte de sang. Il avait été ainsi meurtri lorsque le malfaiteur en attente, — le bandit s'y était rendu seul comme il en avait eu le projet, — le prenant pour d'Herbignières, l'avait brutalement précipité dans la cave.

Quand le sang fut bien étonché, dame Hermance essuya les plaies comme elle put, avec les draps du lit.

— Maintenant, messire, lui dit elle, prenez mon bras, nous allons rentrer.

Jacques se leva.

— Je puis marcher sans secours, dit-il. Et il s'avança en refusant le bras que sa femme lui offrait.

Dame Hermance reprit la lanterne et alla ouvrir la porte de la rue.

— Rentre vite, Odette, dit-elle précipitamment et tout bas à la jeune fille qui l'attendait.

La suivante s'esquiva, légère comme une gazelle.

Derrière elle, et plus lentement, les deux époux traversèrent le chemin qui les séparait de la maison, où ils entrèrent silencieusement tous les deux.

On monta un étage.

— Messire, dit dame Hermance sur le point de quitter son mari, ceci est un secret entre vous et moi, et pour ma part, je l'oublierai; vous ne m'en entendrez jamais parler. Faites de même.

— C'est généreux à vous, répondit Jacques; il sera fait selon vos désirs.

Quelques minutes après, toutes les lumières étaient éteintes dans la demeure du sire des Armeries.

IV

LA CHANSON DE L'YVROGNE

Goubelet, beau goubelet, Venez à moi de matin; De grand cœur vous baisera, Mesque soyez plein de vin.

Ainsi chantaient maître Guillaume Saboureau, étendu dans la boue, au coin de la rue Saint-Christophe. Depuis le matin, grâce à je ne sais quelle aubaine qui lui était survenue, l'ancien ouvrier n'avait cessé de boire. Il s'était adressé de préférence à la taverne de la maison du Corf-aux-Abois; mais Geneviève l'avait bientôt mis dehors, et force lui avait été de porter ailleurs ses sous parisis et sa figure enluminée.

Heureusement pour lui, la rue Saint-Christophe ne manquait pas de boutiques où l'on vendait vin et hypocras. Il était entré dans l'une d'elles et venait à peine d'en sortir, lorsqu'il avait roulé dans la fange, d'où il ne pouvait plus se relever.

Les gamins qui jouaient sur la place Notre-Dame étaient accourus, et ils accablaient l'ivrogne de quolibets comme le feraient les moutards du dix-neuvième siècle.

Maître Guillaume semblait du reste insensible aux injures, comme il l'était à l'odeur infecte qui s'exhalait de la vase au milieu de laquelle il se vautrait. Il chanta d'une voix étranglée la chanson bachique nous avons donné un couplet.

C'était une belle journée d'été, chaude et pure; un beau soleil, un ciel bleu, tout un monde d'enfant egayants les rues; la

5086052